

# BILAN D'ACTIVITÉ 2019



TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

## LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2019, le tribunal administratif de la Polynésie française a enregistré un total de 484 requêtes, soit une augmentation de 8,5 % par rapport à 2018 (446 entrées), qui concerne la plupart des contentieux. Le nombre de décisions rendues s'est élevé à 485, si bien que le stock total a encore diminué, pour ne représenter que 194 dossiers. Ce stock est très jeune : au 31 décembre 2019, on ne comptait qu'une affaire de plus de deux ans, en attente d'une décision du juge judiciaire, et seulement cinq affaires de plus d'un an. Les délais de jugement demeurent ainsi très inférieurs à la moyenne nationale.

Comme les années précédentes, la juridiction, qui ne connaît pas les contentieux de masse (étrangers, permis de conduire, contentieux sociaux) auxquels doivent faire face la plupart des tribunaux administratifs, a traité des dossiers très variés, illustrant le particularisme local, marqué par l'application de règles de droit spécifiques résultant du statut d'autonomie. Le premier contentieux demeure celui de la fonction publique, suivi du contentieux fiscal, et de l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement. Parmi les autres matières, on peut relever, en ordre d'importance quantitative, la responsabilité (notamment pénitentiaire), la santé publique, les collectivités territoriales, les marchés publics et le domaine (vaste domaine public maritime).

Jean-Yves TALLEC

484

affaires enregistrées  
+ 8,5 %  
par rapport à 2018

485

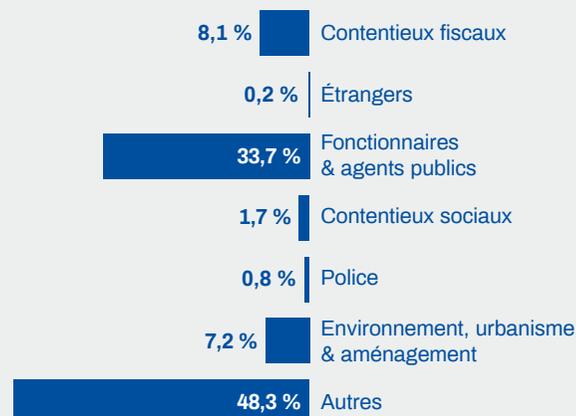
affaires jugées  
+ 5,4 %  
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

4 mois et 24 jours

+ 30,9 % entre 2009 et 2019

## Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



## Nombre d'affaires en données nettes

